



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 9 JANVIER 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi neuf janvier deux mille dix-sept, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale et monsieur Jacquelin Millette, inspecteur municipal.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**17-01-001 POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**17-01-002 POINT 4
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET
ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016**

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 5 décembre 2016 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil tenues le 5 décembre 2016 soient approuvés.

17-01-003

POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1600285 à D1600317, totalisant 10 679,66 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 décembre 2016;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros C1600616 à C1600636 (chèques) - L1600010 à L1600020 (paiements en ligne), - P1600011 à P1600028 (paiements directs), le tout totalisant 51 962,84 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 décembre 2016;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

17-01-004

POINT 6
CORRESPONDANCE

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- De Madame Marie-France Gibeault qui fait la demande d'une lumière de rue au coin du Rang 1 Moreau. La demande sera acheminée à Hydro-Québec.
- De Madame Katy Houle qui demande la permission d'utiliser gratuitement la Salle Communautaire pour organiser un shower de bébé pour les triplés à venir d'un couple de Mont-Saint-Michel. La demande est accordée.

POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens, cinq (5), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

Madame Kathleen Mandl, citoyenne de Mont-Saint-Michel et étudiante finissante en secrétariat au Centre de formation professionnelle Christ-Roi demande au conseil municipal la possibilité de faire un stage de trois (3) semaines au bureau municipal. Le Conseil et la direction générale sont favorables à la demande.

17-01-005

POINT 8
TAXATION 2017 – DATES DES VERSEMENTS

ATTENDU QUE les comptes de taxes 2017 seront postés aux contribuables le 27 janvier prochain;

ATTENDU QUE les contribuables pourront acquitter leur compte de taxes en quatre (4) versements égaux;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité fixe les dates suivantes pour le paiement des taxes 2017 :

- 1^{er} versement : 27 février 2017
- 2^e versement : 27 mai 2017
- 3^e versement : 27 août 2017
- 4^e versement : 27 novembre 2017

Dans le cas d'un retard de paiement, un intérêt de 18 % est applicable sur la portion échue seulement. Toute somme due à la Municipalité de Mont-Saint-Michel est augmentée des intérêts, et ce, jusqu'au paiement complet.

POINT 9
DÉPÔT – BANQUES DE TEMPS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Madame Manon Lambert, directrice générale, dépose les banques de temps accumulés pour l'année 2016 des employés municipaux. Une copie sera transmise aux vérificateurs comptables.

17-01-006

POINT 10
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2017 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité renouvelle, par les présentes, son adhésion 2017 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).
2. La Municipalité verse à l'ADMQ la somme de 859,64 \$, taxes incluses, représentant le coût d'adhésion et de l'assurance.
3. Madame Manon Lambert, directrice générale, soit nommée à titre de membre de l'ADMQ.

17-01-007

POINT 11
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2017 – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité renouvelle, par les présentes, son adhésion à la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2017.
2. La Municipalité verse à la COMBEQ la somme de 402,41 \$, taxes incluses, représentant la cotisation annuelle.
3. La Municipalité désigne monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement, à titre de représentant de la Municipalité.

17-01-008

POINT 12
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2017 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM)

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a transmis à la Municipalité sa facturation pour l'adhésion à cet organisme pour l'année 2017;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour l'année 2017, et autorise le paiement de la cotisation pour un montant total de 1 036,91 \$, taxes incluses.

17-01-009

**POINT 13
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2017 – CENTRE RÉGIONAL DE
SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DES LAURENTIDES
(CRSBPL)**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le renouvellement de sa cotisation 2017 au Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBPL);

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise le renouvellement et le paiement de la cotisation 2017, au montant de 3 134,22 \$, taxes incluses, (taux de 4,70 \$ x 580 résidants) au Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBPL).

17-01-010

**POINT 14
RENOUVELLEMENT – CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL 2017 – LA
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le renouvellement de contrat d'assurance municipal pour l'année 2017;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise le renouvellement du contrat d'assurance municipal pour l'année 2017 avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 14 178 \$, taxe incluse.

**POINT 15
DÉPÔT – SUBVENTION 2016 – PROGRAMME DE LA REDISTRIBUTION AUX
MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

Madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport de la subvention 2016 dans le cadre du « Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ». La part attribuée à la Municipalité de Mont-Saint-Michel est de 4 744,37 \$ pour l'exercice financier 2016.

17-01-011

**POINT 16
DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDE AUX ÉLÈVES DU 5^E SECONDAIRE –
FINISSANT(E)S 2017 – ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH**

ATTENDU la demande de bourse d'étude pour les finissant(e)s 2017, des élèves du 5^e secondaire de l'école Polyvalente Saint-Joseph;

ATTENDU QU'une bourse pourrait être remise à un(e) étudiant(e) finissant(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

QU'une bourse de 300 \$ soit offerte à l'école Polyvalente Saint-Joseph, pour remettre à un(e) étudiant(e) finissant(e) de Mont-Saint-Michel qui aura démontré du sérieux et de la persévérance dans ses études et qui continuera ses études pour obtenir un D.E.P. ou un D.E.C.

Dans l'hypothèse où aucun finissant méritant ne proviendrait de notre municipalité, la bourse ne serait pas octroyée et remise à la municipalité. Ce montant sera versé au moment où nous aurons été informés qu'il y aura un(e) étudiant(e) éligible à recevoir cette bourse.

17-01-012

POINT 17

RELANCE D'UN PARTENARIAT – PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » - 2017-2018-2019

ATTENDU QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

ATTENDU QUE l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « Changez d'air! » a connu un succès impressionnant;

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

ATTENDU QU'une remise de 300 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »;

ATTENDU QUE l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire, il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

ATTENDU QUE la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

ATTENDU QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

ATTENDU QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »;

ATTENDU QUE l'AQLPA est gestionnaire du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 », et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

ATTENDU QUE le programme sera relancé en 2017;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! 2.0 », jusqu'à concurrence de trois (3) poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 450 \$ par année.

La directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, le protocole d'entente à intervenir à cette fin.

17-01-013

POINT 18
AUGMENTATION DU LOYER – 96, RUE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise l'augmentation du loyer du 96, rue Communautaire, situé en haut de l'hôtel de ville, au locataire, Monsieur Richard Rivest. Une mensualité de 380 \$ sera payable à compter du 1^{er} juillet 2017.

17-01-014

POINT 19
AUTORISATION DE PASSAGE – EMPRISE DE RUE – CLUB DE MOTONEIGE

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle dans son plan stratégique de développement touristique veut faire de la région des Hautes-Laurentides la région numéro 1 de la motoneige;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de nombreuses plaintes de la part de propriétaires de motoneiges relativement aux inconvénients qui leur sont occasionnés par le passage de motoneige sur le chemin Tour-du-Lac- Gravel, soit du quai municipal jusqu'à l'intersection de la Montée du Lac Gravel;

ATTENDU QUE la municipalité et le Club de motoneige Piteman travaillent conjointement depuis près d'un an afin de trouver un tracé alternatif pour le passage des motoneiges sur le territoire de la municipalité et ce, afin d'éviter de circuler sur le chemin Tour-du-Lac-Gravel;

ATTENDU QUE l'ensemble des solutions alternatives travaillées par la municipalité et le Club de motoneige Piteman se sont soldés par des échecs;

ATTENDU QUE monsieur Steve Aubin, président du Club de motoneige Piteman, propose que les motoneiges puissent circuler dans le fossé du chemin Tour-du-Lac tout au long jusqu'à la montée du Lac Gravel;

ATTENDU QUE le passage des motoneiges sur notre territoire donne des retombées positives pour le secteur;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise le Club de motoneige Piteman à damer une piste satisfaisante pour les utilisateurs de motoneige en utilisant le fossé plutôt qu'en les faisant circuler sur le chemin Tour-du-Lac pour la saison 2016-2017 uniquement, le temps de tester la viabilité de cette solution.

Pour le passage sur la Montée du Lac Gravel, les motoneiges devront circuler sur le chemin et non sur le bordage. L'épandage de sable à cet endroit sera diminué afin de faciliter la circulation des motoneiges.

La Municipalité avise l'entrepreneur en déneigement des chemins municipaux qu'il sera déchargé de toutes responsabilités concernant les infrastructures municipales à cet endroit.

17-01-015

POINT 20

APPUI – PROJET ÉTUDIANT – EMPLOI ÉTÉ CANADA 2017 – PRÉVENTION ET DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC GRAVEL – ASSOCIATION DES RÉSIDANTS ET RIVERAINS DU LAC GRAVEL

ATTENDU QUE l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel désire présenter un projet à Emploi Été Canada pour l'embauche d'un étudiant à l'été 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité, en collaboration avec l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel, est en mesure d'offrir un encadrement et une formation à l'étudiant;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel dans la demande de subvention pour un projet étudiant pour la prévention de la dégradation de la qualité de l'eau du Lac Gravel.

POINT 21

VARIA – PAROLE AU CONSEIL

La direction générale fera une demande de déneigement des trottoirs de la rue Principale (Route 309).

17-01-016

POINT 22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20 h 30.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale